

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**A retourner avant le 02/01/2017 avec votre chèque de caution à :**

**ORL-DPC : 3, rue de l'Arrivée - BP 50 - 75749 Paris cedex 15**

Tél : 01.43.22.08.34 – E-mail : orl-dpc@snorl.org

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Numéro RPPS : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Statut : Libéral/Salarié/Mixte : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : (obligatoire) \_\_\_\_\_

## PROGRAMMES DPC – HOTEL NOVOTEL NICE CENTRE (06300)

JE M'INSCRIS A LA SESSION DU PROGRAMME INDEMNISE DE DPC : (Cochez la case de l'atelier choisi)

### Jeudi 26 janvier 2017

#### 14H00 à 17H00

- Diagnostic et prise en charge des syndromes d'apnées du sommeil de l'enfant**  
Experts : Dr. B. THIERRY – Pr. R. MARIANOWSKI - Animateur : Dr. L. SEIDERMANN
- Diagnostic et prise en charge des sinusites chroniques atypiques**  
Experts : Pr. J.F. PAPON / Dr. J.B. LECANU - Animateur : Dr. L. YONA

### Vendredi 27 janvier 2017

#### 9H00 à 12H00

- Diagnostic et prise en charge d'une dysphonie**  
Experts : Dr. C. LOBRYEAU / Dr. Y. ORMEZZANO – Animateur : Dr. A. QUEYROUX
- Conduite à tenir devant une adénopathie cervicale chronique chez l'adulte**  
Experts : Pr. E. REYT / Pr. C. RIGHINI - Animateur : Dr. J.M. KLEIN

#### 14H00 à 18H00

- L'annonce d'une mauvaise nouvelle**  
Experts : Pr. E. REYT / Dr. S. TRONCHE - Animateur : Dr. M. HANAU

#### 14H00 à 17H00

- Diagnostic et prise en charge des otites chroniques de l'adulte à tympans fermés**  
Experts : Pr. F. VENAIL / Dr. N. GUEVARA – Animateur : Dr. P. SACHOT

## Pré-inscription

1) Si vous n'avez pas de compte DPC : créer votre compte sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) (\*)

2) Nous retourner dûment rempli et signé ce bulletin d'inscription, accompagné d'un chèque de caution de 230€ pour l'année 2017. (Nous conserverons ce chèque durant l'année 2017 pour toutes inscriptions. Il sera détruit en fin d'année sauf en cas d'annulation tardive voir modalités ci-dessous).

## Modalités de prise en charge - Indemnisation

### ⇒ TRANSPORTS :

Aucune prise en charge, quelle que soit la distance. Rappel : se rapprocher de son expert-comptable ou de son AGA pour la déductibilité.

### ⇒ ANNULATION :

ORL-DPC encaissera le chèque de caution formation, en cas d'annulation du participant (**quel qu'en soit le motif**) moins de 15 jours calendaires avant la formation ou en cas de non-participation à la totalité de la formation. Un reçu fiscal vous sera remis.

### ⇒ INDEMNISATION ANDPC :

Pour les libéraux : Les modalités 2016 sont reconduites pour 2017 à titre provisoire. Le montant de l'indemnisation n'est pas connu à ce jour.

**Pour des raisons techniques liées au fonctionnement de l'Agence Nationale du DPC, l'inscription directe sur votre espace personnel « mondpc.fr » n'est pas encore réalisable.**

**Toutefois, vous pouvez dès maintenant, vous préinscrire auprès d'ORL DPC, en nous retournant le bulletin d'inscription dûment rempli et signé.**

**ORL-DPC procédera directement à votre inscription sur le site de l'ANDPC dès l'ouverture des inscriptions 2017** (Dès que l'inscription définitive sera effectuée, vous recevrez que vous devrez valider).

*Seuls les dossiers complets seront pris en compte*

## Pour toutes questions



01 43 22 08 34

[orl-dpc@snorl.org](mailto:orl-dpc@snorl.org)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation des formations ORL-DPC ci-dessus.

Date : \_\_\_\_\_

Signature et cachet (obligatoire)

(\*) Si vous n'avez pas de compte DPC, il vous faut le créer sur le site [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) en remplissant toutes les rubriques et en validant votre enregistrement avec votre identifiant, qui est votre adresse mail, et le mot de passe de votre choix. Avant de commencer, munissez-vous absolument de votre numéro RPPS (figurant sur votre carte de l'ordre ou sur votre carte CPS) et de votre RIB. Vous recevrez quasi instantanément confirmation par mail de votre enregistrement et de votre mot de passe. Cette opération conditionne la validité de toute la suite de votre démarche de formation y compris votre indemnisation.